

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT DU NORD

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VILLERS-EN-CAUCHIES

Nombre de membres en exercice : 15
Date de la convocation : 17 février 2023

Séance du 27 février 2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-sept février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal DUEZ.

Etaient Présents : M.M. DUEZ P. – FOVEZ A. – M^{me} DELAVAL MF. – BILLOIR R. – M^{me} MORELLE V.– NIEUWJAER M. – DENOYELLE M. – DECEUNINCK R. – M^{me} BRENDLER L. – M^{me} RUELLE N. – M^{me} LEROY R.– M^{me} BONNET M. – DUQUESNOY A.

Formant la majorité des membres en exercices.

Etaient Absents : M^{me} FROMONT V. – M^{me} SOURDEAU A.

Procurations : M^{me} SOURDEAU A. pour M DECEUNINCK R.

Secrétaire de séance : DECEUNINCK R.

OBJET : Réhabilitation de la Mairie – étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Afin de lancer le projet de rénovation de la mairie, M. le Maire expose aux élus qu'il est souhaitable de faire appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage. Sa mission sera, entre autres, d'aider la Commune à définir le besoin, appréhender les contraintes techniques, suivre le projet réalisé par un maître d'œuvre, assurer le bon déroulement du chantier et réceptionner l'ouvrage. Il se chargera également de solliciter des subventions auprès des divers organismes susceptibles de financer l'opération.

Les élus sont invités à autoriser M. le Maire à :

- lancer une consultation en procédure adaptée avec publicité restreinte sur la plateforme des marchés publics, pour le recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage concernant la réhabilitation de la mairie (marché estimé à un montant inférieur à 40 000 € HT).
- lancer une consultation en procédure adaptée pour le recrutement de la maîtrise d'œuvre.
- lancer une consultation pour le recrutement des entreprises et la réalisation des travaux.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité, d' :

- Autoriser M. le Maire à lancer une consultation en procédure adaptée avec publicité restreinte sur la plateforme des marchés publics afin de recruter un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation de la mairie.
- Autoriser M. le Maire à lancer une consultation en procédure adaptée pour le recrutement de la maîtrise d'œuvre ou d'un architecte.
- Autoriser M. le Maire à lancer une consultation en procédure adaptée pour recruter les entreprises de travaux.
- Autoriser M. le Maire à solliciter des subventions pour faire aboutir ce dossier.
- Autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

<p>POUR : 11 voix</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. DUEZ P. - M. FOVEZ A. - M^{me} DELAVAL MF. - M. BILLOIR R. - M^{me} MORELLE V. - M. NIEUWAER M. - M. DENOYELLE M. - M. DECEUNINCK R. - M^{me} SOURDEAU A. (par procuration) - M^{me} BRENDLER L. - M^{me} RUELLE N. 	<p>CONTRE : --</p>	<p>NUL : --</p>	<p>ABSTENTION : 3 voix</p> <ul style="list-style-type: none"> - M^{me} LEROY R. - M^{me} BONNET M. - M. DUQUESNOY A.
--	--------------------	-----------------	---

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

VILLERS-EN-CAUCHIES, le 03 mars 2023.

Le Maire, Pascal DUEZ



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le

13 MARS 2023

Et de la publication le **13 MARS 2023**

